



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION FEMININES

Réunion du 18 Octobre 2018

Présents : Mesdames KUBIAK – VALCKE – CORNUS.

Messieurs SUBTIL – AGASSE - LUCAS – THEVENIN

Excusés (e) : Madame FARDEAU – Monsieur ESPIE.

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



COUPE DE FRANCE FEMININE A 11 – Secteur Est

Le Tirage au sort de la finale régionale du Secteur Est aura lieu le 23/10/2018 à 15h00

Les rencontres auront lieu le dimanche **04/11/2018** avec épreuve des tirs aux buts si nécessaire.



COUPE OCCITANIE FEMININE A 11 – Secteur Est

Club engagés : MHSC 2 – O. ALES – LA CLERMONTAISE – AS LATTES – ASPTT MONTPELLIER – ESP. FOOT PERPIGNAN – FC ST CYPRIEN LATOUR – FF NIMES METROPOLE – FC MILHAUD – AS BEZIERS – GC ST AUNES – FC SUSARGUES – ENT. DU GARDON – ST. BEAUCAIRE – BAILLARGUES/ST BRES/VALERGUES – RC MONTPELLIER LEMASSON – FC CANET EN ROUSSILLON – FF BASSIN CARCASSONNE – O. CUXAC D'AUDE – FC POLLESTRES – ES NIMOISE OMNISPORTS – ES MARGUERITTES – GC UCHAUD – FA JACOU CLAPIERS – ST. BALARUC – FC SETE – FC BAHO PEZILLA – ENT. MONTBLANC/ST THIBERY

SOIT 28 CLUBS.

Compte tenu des clubs engagés, la commission arrête comme suit l'organisation de l'épreuve :

- 1^{er} tour le 25/11/2018 : 12 matchs soit 24 clubs et 4 exempts
- 2^{ème} tour le 27/01/2019 : 8 matchs disputés par le 12 vainqueurs du 1^{er} tour + les 4 exempts soit 16 clubs
- 3^{ème} tour le 24/02/2019 : 4 matchs disputés par le 8 vainqueurs du 2^{ème} tour
- 4^{ème} tour le 17/03/2019 : 2 matchs disputés par le 4 vainqueurs du 3^{ème} tour
- ½ finale : date à définir
- Finale : date à définir

Le Tirage au sort du 1^{er} tour aura lieu le 23/10/2018 à 15h00 au Siège de la Ligue à Montpellier.

Clubs exempts du 1^{er} tour : O. ALES - NIMES MÉTROPOLE - ASPTT MONTPELLIER - ST CYPRIEN LATOUR.

Les rencontres auront lieu le dimanche **25/11/2018** avec épreuve des tirs aux buts si nécessaire.

AMENDE DIVERSES

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

Les présentes décisions ci-dessous sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

- **Match SEBAZAC / BOURIANE – CHALLENGE SOUCHON – du 21.10.18**

BOURIANE FC (542833) : mail du club en date du 17.10.18

La Commission entérine le FORFAIT de l'équipe de BOURIANE F.C

BOURIANE F.C Amende 100 euros

⇒ **SEBAZAC** est qualifié pour le prochain tour

- **Match CUGNAUX JS / C.O COTEAUX – CHALLENGE SOUCHON – du 21.10.18**

CUGNAUX (505935) : mail du club transmis par le district HGMT 18.10.18

La Commission entérine le FORFAIT de l'équipe de CUGNAUX J.S

CUGNAUX J.S Amende 100 euros

⇒ **C.O COTEAUX** est qualifié pour le prochain tour

- **Match SCP AS STE CHRISTIE / TARBES P.F – REGIONAL 2 Poule C – du 13.10.18**

TARBES (552690) : mail du club en date du 12.10.18

La Commission entérine le FORFAIT de l'équipe de TARBES P.F

TARBES P.F Amende 30 euros

La secrétaire de séance
Christie CORNUS

Le Président
D. SUBTIL